

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique "Ombrée d'Anjou – société Méta Bio Energies – plan d'épandage"

**De :**

**Date :** 05/12/2020 21:15

**Pour :** pref-enqpub-metabioenergies-combree <pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr>

Joué sur Erdre le 5 décembre 2020

**Objet :** Enquête publique "Ombrée d'Anjou – société Méta Bio Energies – plan d'épandage"

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Attendu que l'arrêté préfectoral n°2020 /SEE/324 redéfinit une délimitation plus étendue de l'aire d'alimentation du captage en eau potable du Plessis Pas Brunet situé sur la commune de Nort -sur-Erdre ;

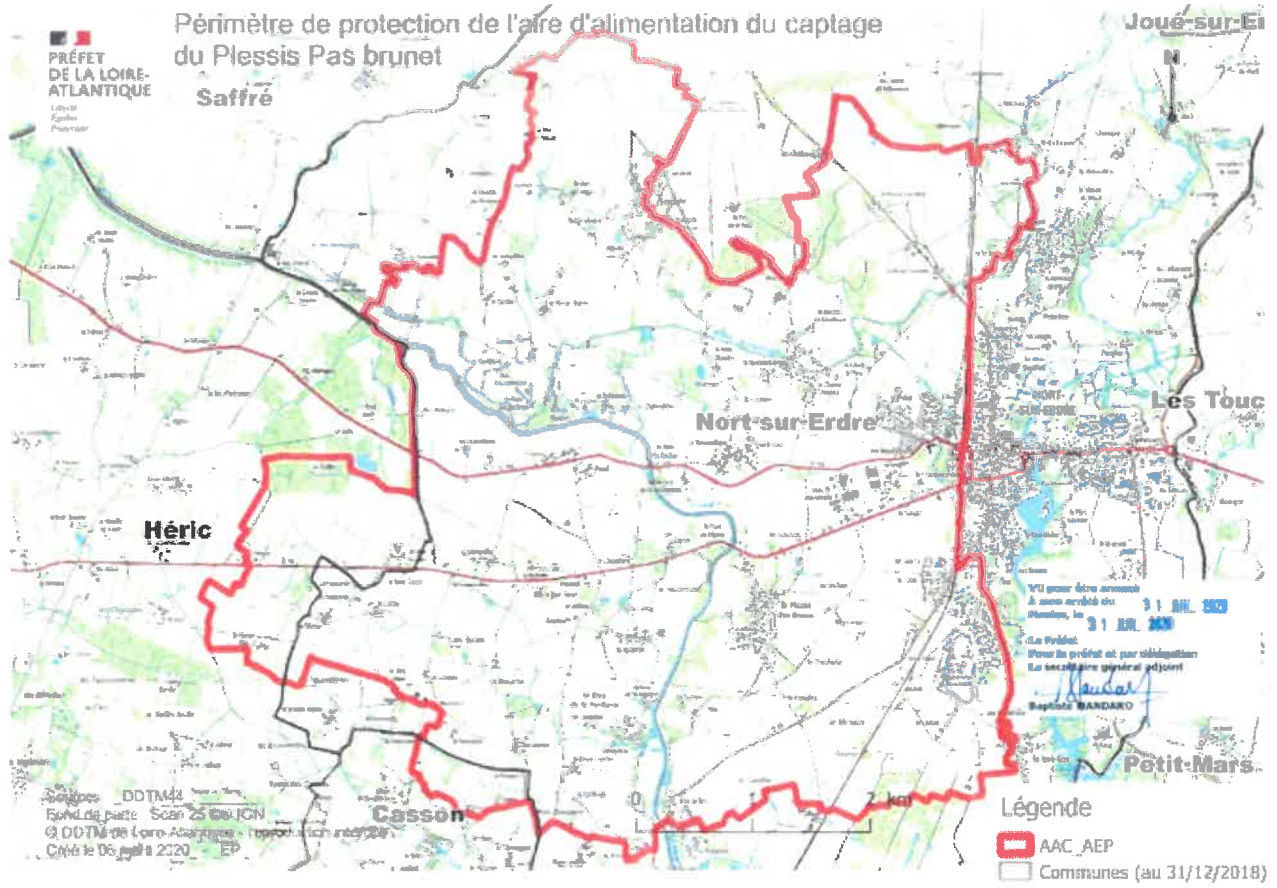
Attendu qu'aucun recours devant le tribunal administratif n'a été enregistré dans le délai de deux mois imparti après la publication de l'arrêté préfectoral n°2020 /SEE/324 ;

Attendu de l'importance stratégique que représente ce captage pour l'alimentation en eau potable des habitants qu'il dessert ;

Attendu que des parcelles prévues dans le plan d'épandage de la société Méta Bio Energies d'Ombrée d'Anjou sont implantées à l'intérieur même du nouveau périmètre défini par l'arrêté préfectoral n°2020 /SEE/324 (cf. carte en PJ) ;

Nous vous demandons, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'abrogation de l'enquête publique relative au plan d'épandage de la société Méta Bio Energies d'Ombrée d'Anjou.

—nouveau périmètre.png



—Pièces jointes : —

nouveau périmètre.png

642 Ko